

REUNION du mercredi 11 avril 2017, 19h30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2017

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, J. DARJO, F. GORCE, I. PROTEAU, S. DAVID, O. CHEVOLEAU, D. BROUSSE

Absentes excusées : C. THUREAU-BLUMBERG donne pouvoir à J. BOULERNE,
N. LE DANNOIS donne pouvoir à J. DARJO

Absents : N. HELE (CHAMARD), R. ZAPATA, J-C GUERAIN.

Secrétaire : D. BROUSSE

1. – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2017 et du 11 AVRIL 2017.

Le compte-rendu du 15 février 2017 sera approuvé lors du prochain conseil.

2. – TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2017 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières

DECIDE, par 12 voix Pour,

de retenir les taux portés au cadre II « Décision du Conseil Municipal » de l'état intitulé « Etat de Notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2017 », à savoir :

taxe d'habitation :	9.50 %
taxe foncière (bâti) :	19.61 %
taxe foncière (non bâti) :	58.59 %

3. – BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Boulerne présente les grandes lignes du budget 2017, avec baisse d'environ 10 % par sur les charges à caractère général (011) pour compenser l'augmentation des charges de personnel qui est de 15% (TAP + cantine)

En ce qui concerne l'investissement, le poste le plus important des dépenses sera consacré à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2017.

4. – DROIT DE PREEMPTION SECTION B N° 614 RUE DE LA PANETRIE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître BORDE Alcide, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé à 26 rue de la Panetrie section B n° 614. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

5.- DROIT DE PREEMPTION SECTION ZD N° 120 RUE DE LA CHAUME OLIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître BORDE Alcide, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé à 1 rue de la Chaume Olive section ZD n° 120. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître ROME Marie-Claude, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner pour échange un immeuble situé à Chemin des Chèvres section B n° 643 et 646. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

6.- SUBVENTION COULEUR JADE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la subvention suivante :
Association Couleur Jade 140,00 €
Cette somme sera prise à l'article 6574 pour un montant de 140.00 €.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,
de verser la subvention l'association Couleur Jade.

7.- POSE DE DEUX POTEAU INCENDIE RUE DE L'EGLISE ET RUE PONT BLANCHET

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, il est conseillé d'installer des poteaux incendie. Il est prévu d'en mettre un rue de l'Eglise pour un montant de 2 587.20 € et un autre rue du Pont Blanchet pour un montant de 1 994.40 €, devis reçu de la RESE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

8.- REAMENAGEMENT DE 3 PRETS

Monsieur le Maire propose au Conseil de compacter 3 prêts crédit agricole (un de 200 000 €, le second de 157 000 € et le dernier de 100 000 €) afin de réduire la dette.

• Les modalités sont les suivantes :

- Intérêts calculés sur la base 360/360.
- Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois.
- Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion.
- Mobilisation des fonds :
10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

• Taux en vigueur au 31/03/2017 (T.C.I)

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéances constantes	Coût global
307 445,78 €	120	2.24 %	Trimestriel	8 600,52 €	344 020,64 €

• Classification Charte Gissler : 1A

• Pour nous permettre de réserver les taux proposés ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir nous donner une réponse impérative avant le 14/04/2017

• **Frais de dossier** : 0.15 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 461,17 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

• **Parts sociales** : Néant

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de faire ce compactage sur une durée de 120 mois, au taux de 2.24 % au crédit agricole aux conditions ci-dessus pour un remboursement trimestriel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents qui sont ou seraient nécessaires pour la réalisation de cette opération.

9. – PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le lundi 22 mai 2017.

10. – PERMANENCES ELUS

Permanences du samedi matin :

6 mai : Mme Isabelle PROTEAU
20 mai : Mr Olivier CHEVOLEAU
03 juin : pas de permanence
17 juin : François GORCE

13 mai : Mme Jacqueline BOULERNE
27 mai : Mme Joèle DARJO
10 juin : Mr Alain BERNARD
24 juin : pas de permanence

11. – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose de désigner les membres du Conseil pour le bureau des élections des présidentielles

Le 23 avril : 8h à 10 h : Thierry Blaszezyk, Alain Bernard et Nicole Hèle
10 h à 12 h : François Gorce, Olivier Chevoleau et Joèle Darjo
12 h à 14 h : Sophie David, Jacqueline Boulerne et Nadine Le Dannois
14 h à 16 h : Joèle Darjo, Sophie David et François Gorce
16 h à 19 h : Thierry Blaszezyk, Alain Bernard et Nicole Hèle

Le 7 mai : 8 h à 10 h : Thierry Blaszezyk, Olivier Chevoleau et Nicole Hèle
10 h à 12 h : Alain Bernard, Bernadette Courdé et Jacqueline Boulerne
12 h à 14 h : Isabelle Proteau, Nadine Le Dannois et Sophie David
14 h à 16 h : Sophie David, Jacqueline Boulerne, Isabelle Proteau et Bernadette Courdé
16 h à 19 h : David Brousse, Thierry Blaszezyk, Joèle Darjo et Jacqueline Boulerne

Monsieur le Maire informe de l'Assemblée Générale du R.Thon et de l'activité de piégeage des ragondins sur la commune du 3 janvier 2017 au 9 février 2017 : 88 ragondins et 1 rat musqué ont été piégés.

- Bernadette Courdé donne rendez vous pour la collecte des œufs de pâques à 10 h 30 à la Mairie avec Isabelle Proteau, Olivier Chevoleau, François Gorce, Alain Bernard, Sophie David, David Brousse et Thierry Blaszezyk.

Pour le 13 juillet, elle propose de réfléchir sur le repas, le contenu avec le Petit Caprice (voir les propositions) . Il faudra trouver un DJ .

Départ d'Isabelle Proteau à 22 h 14.

- Alain Bernard informe de divers travaux :

1 – Réfections de la voirie suite travaux RESE – Elles commenceront le 18 avril pour ce qui est des enrobés à chaud, celles qui seront en bi-couches seront réalisées en suivant. Les raccordements rue de l'église et rue de la laiterie ainsi seront réalisés le 12 avril. Pour les rues du stade et du Pont Blanchet, cela sera fait le 13 avril. C'est la RESE qui prévientra les abonnés des futures coupures.

Compte tenu des hauteurs d'eau dans les canaux rue du Pont Blanchet de chemin des chèvres, les travaux pourraient être reportés au mois de juin.

Le forage réalisé sous les busages rue Pont Blanchet a fait ressortir que les sols sont très durs. Les réfections sur les fossés seront donc dans un premier temps réalisées en enrobé à froid en attendant la ré intervention rue du Pont Blanchet.

La potabilité pour les rues de la laiterie, de la Mairie, du Pont Blanchet et du Stade est conforme. Une demande de prélèvement pour la rue de l'église a été faite le 3 avril.

Suite à la demande des résidents du 3 rue de pont blanchet concernant le débordement d'eau de ruissellement via la chambre Télécom. RESE fait remarquer qu'aucun terrassement de la part de l'entreprise n'a été réalisé à proximité immédiate de la chambre. Il se pourrait que des traversées en amont ou en aval aient modifié les écoulements du drainage de la tranchée. Il a cependant été entendu que RESE fera une jonction chambre télécom-réseau évacuation eaux pluviales situé à moins d'un mètre. Ceci afin que l'eau ne déborde plus sur la chaussée et engendre des salissures sur le mur par éclaboussements lors du passage de véhicules.

2 - Parc d'Activité « Le Cluseau » - Les travaux sous la direction du maître d'ouvrage CDC ont commencé (Déclaration de travaux N° 20117011101561 DU 11/01/2017) – La CDC a fait les OS à partir du 31.03.2017. Les travaux, d'une durée de 7 mois devaient démarrer le 27/02/2017 mais ont été reportés au 20/03/2017 pour cause d'intempéries.

3 - Fondation Patrimoine (bulletin d'adhésion) Le bulletin pour une cotisation de 50€ par an devra être envoyé à la fondation. Pour mémoire, cette fondation qui a fêté ses 20 ans en 2016 a étendu au petit patrimoine la protection que l'Etat réservait jusqu'alors aux monuments dits « classés » ou « inscrits ».

4 – Agrandissement Rénovation école. Les travaux continuent et bien que certains lots (en particulier les menuiseries aluminium aient pris du retard) cela progresse assez bien. La totalité du hors d'eau devrait être réalisée cette semaine (verrière sur couloir). Le déplacement du bureau de la directrice (algéco) pourrait être réalisé avec une grue (pendant les vacances ou en septembre) -si la Mairie en est propriétaire. A priori, nous l'avons toujours en location – contact avec le loueur à faire pour enlèvement des algécos.

5 – **Chaufferie à bois déchiqueté.** J'ai participé à la réunion du 5 avril dernier avec madame Audrey- DESPORT chargée de mission du Département et l'architecte monsieur Dumet.

Concernant les demandes de subventions.

- Le Département a bien reçu la totalité des éléments envoyés en février dernier. La demande est recevable au titre du Fond Energie. Toutefois, pour compléter la demande de subvention et permettre à la commune de percevoir l'aide financière la plus juste, il convient de lui adresser :
- Les devis de toutes les entreprises concernées par le projet, faisant apparaître clairement les investissements liés à la chaufferie bois uniquement. Devis signés en 2016
- L'acte d'engagement de la maîtrise d'œuvre permettant de justifier le taux appliqué sur le montant des travaux
- Les demandes et notifications des aides des autres organismes : DETR ...
- La participation du Département est de 30% du reste à charge (après participation des autres organismes financeurs).
- Pour l'ADEME, la demande de la commune de Vouhé n'est plus valable, étant donné que le projet n'est pas dans les Critères du Fond Chaleur (inférieur à 100 TEP – Tonne Equivalent Pétrole)- sortie chaudière.
- Pour la Région Nouvelle Aquitaine, la commune peut soumettre son projet à l'appel à projets biomasse 2017 (J'ai là ce document qui reste à renseigner). La région va rechercher le fond de dossier de la commune, et pourrait recevoir le projet de la commune suivant les critères 2017.
- Il nous est recommandé de prévoir une chaufferie mixte Bois/granulés afin de pouvoir passer éventuellement d'une alimentation à l'autre sans engendrer de gros coûts supplémentaires ceci dans le cas de mauvaise qualité de bois déchiqueté ou de cessation pure et simple d'approvisionnement. Le Département nous conseille de consulter d'ores et déjà les éventuels fournisseurs de bois déchiqueté sur la base des plans du projet. (Nous pourrions ainsi justifier de ces devis dans notre appel à projet). Autour de nous, les communes utilisatrices de chaufferie bois déchiqueté sont : Tonnav-Boutonne, Virson, St Georges du Bois, La Grève sur Mignon, St Jean de Liversay.
- Conduite de la chaufferie – Il nous est recommandé de demander à notre futur installateur une proposition de contrat d'entretien sur la base de :
- A) 2 Ramonages annuels (corps de chauffe, conduit de fumées et échangeur)
- B) Visite annuelle avant saison de chauffe avec vérification de tous les éléments de la chaufferie – y compris les équipements en sous-station.
- C) Coût d'un déplacement ou d'une assistance dépannage.
- Même si une entreprise sera missionnée pour les opérations d'entretien et de maintenance, plusieurs opérations devront être menées en régie.
- A ce titre, il est souhaitable de suivre la formation « Conduite d'une chaufferie bois » dispensée par le CRER par au moins un agent technique municipal et l'élu référent de la chaufferie.
- J'ai ici la présentation de la formation qui dure 2 jours soit 14 heures à La Crèche 79260. Le matériel à prévoir – Crayons/gomme – Calculatrice – Contrat d'approvisionnement et d'exploitation - Tous documents liés à l'installation de la chaufferie.
- Ai réclamé les coûts d'une telle formation auprès du CRER et je n'ai pas eu de réponse pour l'instant.

5 – Atelier Thématiques PLUi H

- J'ai participé le 6 avril dernier à des ateliers thématiques qui ont concerné la présentation des supports des premiers éléments de diagnostics et enjeux du territoire. Ces documents sont provisoires et ils seront enrichis par les réflexions qui ont été menées durant toute la journée du 6.
- **Le matin**
- Atelier 1 - Développement économie tourisme
- Atelier 2 - Démographie Habitat
- **L'après-midi**
- Atelier 3 - Paysage naturel et urbain
- Atelier 4 - Environnement et ressources naturelles.

Je tiens à disposition les éléments qui nous ont été présentés et sur lesquels nous avons travaillé.

- Mme Joèle Darjo signale que les nuisances olfactives reprennent. Il semblerait que cela provienne de la station de compostage route de St Georges du Bois. Un

courrier sera fait à l'entreprise pour pallier à ces nuisances.
Elle informe le Conseil qu'elle a pris en charge le suivi des commandes avec l'agent de la cantine. Tout est parfait.

Fin de séance : 22 h 59

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

